

ÉCOLE EN SEINE-SAINT-DENIS, LES ENSEIGNANTS ONT FAIT LES COMPTES

975 POSTES SONT NÉCESSAIRES POUR UNE AMÉLIORATION MINIME DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE

⇒ **135 postes** pour que le nombre d'élève par classe soit au niveau de la moyenne nationale 23,69. Cette moyenne est de 24,11 alors que 43% des écoles sont en éducation prioritaire.

⇒ **190 postes** simplement pour retrouver le niveau de RASED de 2008 destinés aux élèves en difficulté.

⇒ **150 postes** pour améliorer les remplacements (à minima).

Pour mettre en place les mesures contenues dans la loi de refondation :

⇒ **327 postes** pour affecter un maître supplémentaire pour chaque école en éducation prioritaire.

⇒ **133 postes** pour créer une classe de TPS (moins de 3 ans) par école maternelle en éducation prioritaire

⇒ **40 postes** pour le remplacement une ½ journée par mois des enseignants des 18 futurs REP+.

4100 POSTES POUR CHANGER DE CAP

⇒ **1571 postes** pour abaisser la moyenne d'élèves par classe à 20.

⇒ **605 postes** pour des RASED complet (2 postes E, 1 poste G, 1 psy) pour 750 élèves.

⇒ **450 postes** pour améliorer durablement les remplacements notamment pour formation continue.

⇒ **111 postes** pour restaurer la formation continue et améliorer le suivi des débutants en doublant le nombre de conseillers pédagogiques et de maîtres formateurs (les formateurs suivent actuellement 1067 stagiaires, 870 collègues ayant moins de deux ans d'ancienneté et bientôt 450 contractuels).

⇒ **68 postes** pour doubler le nombre des conseillers à la scolarisation et des référents les élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers.

⇒ **28 postes** pour la création d'un poste de « médiateur prévention violence » par circonscription.

⇒ **1055 postes** pour développer sérieusement le dispositif des maîtres supplémentaires avec un maître pour 5 classes en éducation prioritaire et un maître pour 10 classes.

⇒ **133 postes** pour scolariser les moins de 3 ans dans toutes les maternelles en éducation prioritaire.

⇒ **80 postes** Pour remplacer une journée par mois les enseignants des 18 futurs REP+.

Le nombre de classes nécessaires pour enfants non francophones (UPE2A), n'a pas été chiffré alors que nous en manquons, ni les CLIS ouvertes aux enfants porteurs de handicap. Manquent également les postes d'AVS pour l'accompagnement des enfants handicapés et pour l'aide à la direction d'école.